



En exercice : 58
Présents : 41
Votants : 45

Séance du 9 décembre 2024

Le Neuf Décembre Deux Mille Vingt-Quatre à Vingt Heures, les membres de la Communauté de Communes du Pays de Craon, légalement convoqués le 3 décembre 2024, se sont réunis au Centre administratif intercommunal à Craon, sous la Présidence de **M. Christophe LANGOUËT** - Président

Étaient Présents :

ASTILLÉ	/
ATHÉE	MARTIN-FERRÉ Nadine, titulaire
BALLOTS	CHAUVIN Maxime, DALIFARD Alexia, titulaires
BOUCHAMPS LES CRAON	GAUBERT Jean-Eudes, titulaire
BRAINS SUR LES MARCHES	/
CHÉRANCÉ	VALLÉE Jacky, titulaire
CONGRIER	TISON Hervé, titulaire
COSMES	COUËFFÉ Dominique, titulaire
COSSÉ LE VIVIEN	LANGOUËT Christophe, BÉZIER Florence, DOREAU Jean-Sébastien, RADÉ Maurice, titulaires
COURBEVEILLE	/
CRAON	DE GUEBRIANT Bertrand, GUIARD Philippe, LANVIERGE Quentin, PREVOSTO Dominique, RAGARU Edit, titulaires
CUILLÉ	DESHOMMES Catherine, titulaire
DENAZÉ	GOHIER Odile, titulaire
FONTAINE COUVERTE	/
GASTINES	BERSON Christian, titulaire
LA BOISSIÈRE	TESSIER Jean-Pierre, titulaire
LA CHAPELLE CRAONNAISE	/
LA ROË	/
LA ROAUDIÈRE	JULIOT Thierry, titulaire
LA SELLE CRAONNAISE	JUGÉ Joseph, titulaire
LAUBRIÈRES	BRÉHIN Colette, titulaire
LIVRÉ LA TOUCHÉ	CHANCEREL Philippe, titulaire,
MÉE	BAHIER Alain, titulaire
MÉRAL	GARBE Pascale, titulaire
NIAFLES	/
POMMERIEUX	RESTIF Vincent, titulaire
QUELAINES ST GAULT	LEFEVRE Laurent, DE FARCY DE PONTFARCY Christine, titulaires
RENAZÉ	GAULTIER Patrick, BALOCHE Dorinne, PELLUAU Philippe, titulaires
SENONNES	BARBÉ Béatrice, titulaire
SIMPLÉ	/
ST AIGNAN S/ROË	PENE Loïc, GUILLET Vincent, titulaires
ST ERBLON	GAUCHER Olivier, titulaire
ST MARTIN DU LIMET	BOURBON Aristide, titulaire
ST MICHEL DE LA ROË	GILLES Pierrick, titulaire
ST POIX	BEUCHER Clément, titulaire
ST QUENTIN LES ANGES	GUINEHEUX Dominique, titulaire
ST SATURNIN DU LIMET	BEDOUET Gérard, titulaire

Étaient excusés : DEROUET Loïc (Astillé), TRIDON Fabrice (suppléant Astillé), SORIEUX Vanessa (Brains-sur-les-Marches), BANNIER Géraldine (Courbeveille), LÉPICIER René-Marc (Congrier), MAHIER Aurélie (Craon), HINCELIN Marie-Noëlle (Cuillé), BASLÉ Jérôme (Fontaine-Couverte), LECOT Gérard (La Chapelle-Craonnaise), CHADELAUD Gaétan (La Roë), DERVAL Séverine (La Selle-Craonnaise), CHAMARET Richard (Méral), GENDRY Daniel (Niafles), GENDRY Hugues (Quelaines-St-Gault), LIVENAIS Norbert (Renazé), CLAVREUL Yannick (Simplé).

Étaient absents : MANCEAU Laurence (Cossé-le-Vivien), HAMARD Benoît (Craon).

Membres titulaires ayant donné pouvoir :

Gérard LECOT a donné pouvoir à Dominique GUINEHEUX
Aurélie MAHIER a donné pouvoir à Bertrand de GUÉBRIANT

Norbert LIVENAIS a donné pouvoir à Patrick GAULTIER
René-Marc LÉPICIER a donné pouvoir à Hervé TISON

Secrétaire de Séance : Élu M. Patrick GAULTIER, désigné en application de l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

OBJET 2024-12/446 : ENVIRONNEMENT



**COMMUNAUTE DE COMMUNES
DU PAYS DE CRAON**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du : 9 décembre 2024

**OBJET 2024-12/446 : ENVIRONNEMENT
VOIRIE – PROGRAMME DES TRAVAUX 2025**

M. Pierrick GILLES, Vice-Président en charge de la Voirie/Déchets ménagers, rappelle au Conseil communautaire que les commissions « Voirie » des 3 lots géographiques se sont réunies les 9 et 10 décembre 2024 pour l'arbitrage des travaux de voirie hors agglomération à proposer au programme de l'année 2025, fixé comme suit :

L'enveloppe budgétaire pour 2025 est de 1 537 100 € TTC (y compris la ventilation des frais de personnels et une reprise sur provision de 50 000 € TTC) ; elle est orientée comme suit pour la Communauté de Communes du Pays de Craon :

- 960 000 € TTC** pour les travaux de voirie (curage de fossés/renforcement de structures).

Il est précisé que le marché de curage des fossés et le marché de renforcement de structures sont composés de plusieurs lots, chaque lot correspondant à un secteur géographique.

- 35 000 € TTC** pour les travaux d'urgence, les remplacements d'aqueducs sous chaussée et l'empierrement des chemins non revêtus.
- 232 100 € TTC/an** concernant l'entretien des dépendances vertes (bermes, talus et fossés). Le marché de 8 lots géographiques sera relancé pour la période 2025-2028. Les conventions de prestations de services avec les communes réalisant le broyage des bermes en régie seront signées pour la période 2025-2028.
- 18 000 € TTC/an** pour l'entretien des Ouvrages d'Arts. Une nouvelle convention avec Études et Chantiers est signée pour une durée de 4 ans couvrant la période 2025-2028 pour l'entretien des ouvrages d'arts.
- 100 900 € TTC/an** pour les travaux sur Ouvrages d'Arts, dans le cadre du programme de remplacement des busages métalliques. En 2025 le busage MICH11 sera remplacé par un pont cadre 3m x 2m.
- 32 000 € TTC** pour les travaux de rénovation d'ouvrages d'arts sur Ballots (BA14 : réfection du béton intérieur de 3 buses ovoïdes béton et des murs) et St Michel de la Roë (MICH 06 : réfection enduit de voûte et des parapets).
- 3 000 € TTC** pour la signalisation horizontale et verticale.
- 30 000 € TTC** pour les travaux éventuels liés aux intempéries.
- 104 000 € TTC** pour les charges de personnel du service.
- 22 100 € TTC** pour les charges de services (véhicules, enrobé à froid, frais de parution des marchés, petit équipement, travaux d'hydrocurages...)

Considérant l'avis favorable de la Commission Voirie en date du 8 octobre 2024,

Considérant l'avis du Bureau en date du 2 décembre 2024,

**Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré :
À l'unanimité (45 VOTANTS)**

- ⇒ **INSCRIT** une enveloppe financière au Budget 2025 de **1 537 100 € TTC** telle que définie ci-dessus.
- ⇒ **AUTORISE** le Président ou Vice-Président à :
 - **LANCER** une consultation d'entreprises pour les travaux de curage de fossés dans le cadre d'un marché à procédure adaptée (art. L. 2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la commande publique),
 - **LANCER** une consultation d'entreprises pour les travaux de renforcement de structures dans le cadre d'un marché à procédure adaptée (art. L. 2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la commande publique),

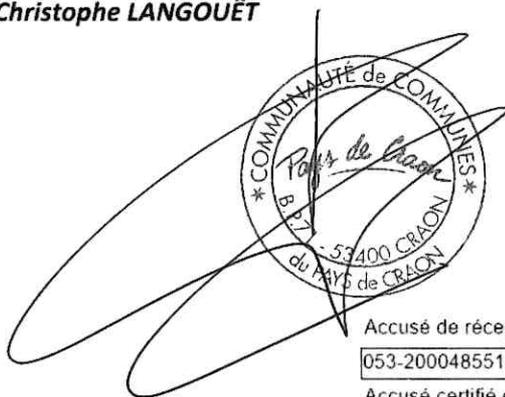
- **LANCER** une consultation d'entreprises pour les travaux de remplacement de busages métalliques dans le cadre d'un marché à procédure adaptée (art. L. 2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la commande publique),
- **LANCER** une consultation pour les travaux de rénovation des ouvrages d'arts BA12 et MICH06,
- **LANCER** une consultation d'entreprises pour le marché d'entretien des dépendances vertes dans le cadre d'un appel d'offres de services pour la durée 2025-2028,
- **RETENIR** les entreprises les mieux disantes,
- **SIGNER** les marchés sus visés et toutes pièces afférentes à ces marchés, dans la limite de l'enveloppe budgétaire définie pour 2025,
- **SIGNER** la convention d'entretien des ouvrages d'arts avec Etudes et Chantiers pour la période 2025-2028,
- **SIGNER** les conventions de prestations de services avec les communes réalisant le broyage des bermes en régie,

⇒ **AUTORISE** le Président ou Vice-président à signer toutes pièces afférentes à ces dossiers.

*Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,
Craon, le 17 décembre 2024*

*Pour extrait conforme,
Le Président,
Christophe LANGOUËT*

*Le secrétaire de séance,
Patrick GAULTIER*



A large, stylized handwritten signature in black ink, corresponding to the name Patrick Gaultier.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

053-200048551-20241209-DELIB202412446-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/12/2024

Publication : 18/12/2024

Pour l'autorité compétente par délégation

